

COURRIEL

Montréal, le 26 septembre 2016

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse : 260 boulevard Crémazie Est, Lot :
3 454 809, Montréal**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 22 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 16 juillet 2014, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : **Nezha Boumchagdidin**
Répondante régionale de l'accès
aux documents

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Montréal

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-07-11 Heure d'arrivée : 9 h 30 Heure de départ : 9 h 50
Inspecteur : Mary Chantal Abraham Accompagné de :

N° intervention : 300897031 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-08342-01 N° du rapport d'inspection : 401154464
N° demande : 200169492 Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : I:11 Halocarbures 2014 Centre de l'auto Crémazie

Lieu inspecté
Nom du lieu : Centre de l'auto Crémazie
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2148892 Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 260, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E3
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,543809042700;-73,639432478400

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9152-3514 Québec inc.		260, boulevard Crémazie Est Montréal (Québec) H2P 1E3	Y2109477

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Propriétaire	53-54

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : 53-54

Plainte SO

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 3 Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mary Chantal Abraham avec un appareil photo de type Nikon, coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\abrma01\7610-06-01-08342-01\2014-07-11
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.....

Grilles d'inspection annexées <input type="checkbox"/> SO	
Numéro	Titre
I:11	CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES ET GARAGISTES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION AUTOMOBILE

3 Description de l'inspection

		Lorsque les travaux sont effectués sur un refroidisseur une copie des renseignements doit être fourni au propriétaire .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	60	Le registre sur les travaux doit être conservé pendant une période d' au moins 3ans à partir de la date de la dernière inscription .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le propriétaire de l'appareil est également tenu de garder la copie des renseignements pour une période d' au moins 3ans à partir de la date des travaux .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
3	Test d'étanchéité à l'azote
3	Il n'y a pas eu de test de récupération lors de l'inspection

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO**5 Conclusion**

L'entreprise n'est pas conforme aux règlements sur les halocarbures.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de faire le suivi sur ce dossier en 2015

Rédigé par : Mary Chantal Abraham

Signature : *Abraham M.C.*

Date de signature : 2014-07-14

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie-Pier Marchand

Fonction : Superviseure

Signature : *Marie Pier Marchand*

Date : 16 juillet 2014

Commentaires :*Envoyer lettre de non-conformité par l'article 60, 50*